

ACCORDS

CONSEIL

Information sur la date d'entrée en vigueur de l'accord de partenariat entre la Communauté européenne et la République de Côte-d'Ivoire

La Communauté européenne et le gouvernement de la République de Côte-d'Ivoire se sont notifié respectivement, le 18 avril 2008, l'accomplissement des procédures nécessaires à l'entrée en vigueur de l'accord.

En conséquence, l'accord est entré en vigueur le 18 avril 2008, conformément à son article 16.
